

# Compte-rendu du conseil municipal du 30 avril

Décisions prises par le Conseil Municipal lors de sa réunion  
du 30/04/2014 sous la Présidence de Joël DEVOS, Maire

## 1-Approbation du Compte de Gestion établi par le Comptable

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2013, le Conseil Municipal a déclaré ce dernier conforme, celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 2-Compte Administratif de l'exercice 2013

Les comptes de l'exercice 2013 ont été validés par le Conseil Municipal. Il présente un résultat d'exercice excédentaire de 303 881,22 € et un résultat de clôture excédentaire de 431 843,99 € en tout point identique au Compte de Gestion 2013 transmis par le Trésorerie de Bailleul.

## 3-Affectation du résultat de l'exercice 2013 au Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 au Budget Primitif 2014 comme suit :

en réserve en section d'investissement pour un montant de 776 120,37 €  
en report en section de fonctionnement pour un montant de 254 667,31 €

## 4-Budget Primitif 2014

Le Budget Primitif 2014 est adopté par le Conseil Municipal, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 933 027,17 € en section de fonctionnement et à 3 675 021,23 € en section d'Investissement dont des restes à réaliser en dépenses de 1 623 638,79 € et en recettes de 1 446 462,11 €, montant relativement important cette année en raison du marché de construction de la nouvelle salle de sport et des subventions à recevoir de l'Etat et du Conseil Général. Le montant du Budget Primitif 2014 s'élève à 6 608 048,40 €.

Les principaux investissements prévus pour l'année 2014 sont :

- l'achèvement de la construction de la nouvelle salle de sports et du dojo sur l'ancienne friche Dutrie
- l'aménagement de la Maison Decanter en salle de répétition pour l'harmonie municipale au rez de chaussée de l'annexe et de salles de classe pour l'école de musique au 1<sup>er</sup> étage
- aménagement du carrefour de la Croix du Bac
- création d'un plateau surélevé rue de Bailleul pour assurer la sécurité des piétons sortant du nouveau lotissement "les Prés du Bourg"
- réalisation d'un accès aux ateliers municipaux et à la caserne des pompiers
- réfection du parking rue de Nieppe près du terrain de football
- aménagement d'un accès piétonnier à la nouvelle salle de sports
- acquisition de radars pédagogiques pour la Croix du Bac
- acquisition d'un tableau numérique pour l'école Jean Monnet

## Compte-rendu du conseil municipal du 30 avril (suite)

Le Conseil Municipal a décidé de **maintenir les subventions allouées** aux associations qui représentent pour l'année 2014 un montant de 95 547,50 €.

### 5-Fiscalité pour l'année 2014

Suite au Pacte financier établi entre la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) et les communes membres et afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables steenwerckois, le Conseil Municipal a décidé **de baisser le taux de la taxe d'habitation** qui passe de 17,90 % en 2013 à **17,13 % en 2014** ainsi que celui de **la taxe foncière sur les propriétés non bâties** qui passe de 34,52 % en 2013 à **33,04 % en 2014**. La taxe foncière sur les propriétés bâties est quant à elle maintenue à 18 % en raison de la règle de liaison des taux. Le produit des impôts s'élève à 678 586,35 €.

Il est à souligner que le montant induit par la baisse des taux sera compensé pour 2014 par l'augmentation de l'attribution de compensation et du FPIC reversés à la commune par la CCFI.

### 6-Attribution d'une indemnité de Conseil au Trésorier Principal, receveur de la commune

Considérant les prestations de conseil et d'assistance fournis par le Trésorier Principal, le Conseil Municipal a décidé de lui verser l'indemnité de conseil dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

### 7-Tarifs du Gîte de groupe "Les Iris" pour l'année 2015

Le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs du Gîte les Iris pour l'année 2015 comme suit :

Tarif semaine du lundi au jeudi inclus : 13,80 € par personne et par nuit

Tarif week-end du vendredi au dimanche et jours fériés : 18,50 € par personne et par nuit

Forfait minimum de location : 20 personnes en semaine et 35 personnes le week-end

Location drap : 2,05 €

Forfait ménage : 95,00 €

Tarif week-end : 647,50 € pour une nuit et 1130,50 € pour 2 nuits consécutives

### 8-Tarifs du Musée de la Vie Rurale pour l'année 2015

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour l'année 2015 comme suit et de reconduire la minoration des tarifs à hauteur de 10 % à « Loisirs Accueil du Nord » et à « Hauts de Flandre Tourisme »

## Compte-rendu du conseil municipal du 30 avril (suite)

| VISITES ET ANIMATIONS  | TARIFS 2015                    |
|--|--------------------------------|
| Visite guidée pour scolaires, étudiants, centre de loisirs, IME et Instituts spécialisés | 3,30 €/personne                |
| Visite guidée Adultes  | 3,80 €/personne                |
| Visite libre la semaine sans guide   | 3,00 €/adulte<br>2,50 €/enfant |
| Animation "Autour du cheval"   | 3,30 €/personne                |

### 9-Convention de gestion de mise sous pli pour les élections municipales de mars 2014

Lors des élections de mars 2014, la mise sous pli a été effectuée par le personnel communal.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec la Préfecture pour permettre le versement de la dotation de l'Etat à la commune.

### 10-Dénomination de la nouvelle voie suite à la construction du lotissement rue du Saule par Pierre et Territoires

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer la voirie de ce nouveau lotissement : "Résidence la Serpentine".

### 11-FISAC

Dans le cadre de l'opération de redynamisation des commerces locaux au titre du FISAC, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à un artisan et à un commerçant de la commune une subvention de 2000€ chacun pour leur permettre de réaliser des travaux d'équipement pour la sécurité, l'accessibilité et la signalétique de leur établissement.

### 12-Signature d'une convention pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du réseau de médiathèques "la Serpentine"

Un spectacle a été proposé le 08 mai à la maison Decanter dans le cadre des actions culturelles organisées par le réseau de médiathèques "la Serpentine" auquel la commune adhère. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec la commune de Bailleul en qualité de commune référente pour permettre à celle-ci de reverser à la commune l'intégralité des dépenses supportées pour l'organisation de ce spectacle.

### 13-Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'Agent de maîtrise pour les Services Techniques communaux.